

Challenge des Trails Longs du Périgord 2019

1/ Objectif

L'idée de ce challenge est de créer une émulation autour du trail en Périgord et, de plus près, à ceux qui sont adeptes des moyennes et longues distances.

Porter le trail Périgourdin à sa maxime, fédérer les coureurs autour d'une même passion et promouvoir le trail long en fédérant le plus de monde possible.

2/ Coordination

L'association des Coureurs du Périgord, créée en 2014, à l'adresse suivante : 86 avenue Pasteur 24100 Bergerac, et présidée par Frédéric Vidotto, coordonnera le challenge.

L'élaboration et le contrôle des classements seront gérés par Cédric Dumonteil et Frédéric Vidotto.

3/ Épreuves et conditions d'adhésion

Pour qu'une épreuve puisse intégrer le challenge des Trails du Périgord elle devra :

- Être mentionnée comme course nature ou trail ;
- Mesurer au minimum 30 kilomètres ;
- Posséder plus de 600 mètres de dénivelé positif ;
- S'acquitter de la somme de 50 euros (cinquante euros) qui ne pourra servir qu'au financement des récompenses.

Cette somme devra être envoyée à l'association des Coureurs du Périgord, au plus tard 1 semaine après le déroulement de l'épreuve.

Les récompenses seront décernées à l'issue du Montagner Trail qui aura lieu le 3 novembre 2019.

Pour cette année 2019, 13 événements pour un total de 15 épreuves ont donc été retenues :

1. L'**Aïga trail** (64km - 1500 D+) le 13 janvier ;
2. Le **trail de Pécharmant** (32 km – 800 D+ /ou le combiné 12+32km) le 19 et 20 janvier ;
3. Le **trail des mouflons** (38 km – 1100 D+) le 03 février ;
4. Le **trail de Chantérac** (30km – 600 D+) le 10 février - **Sous réserve de confirmation**;
5. Le **trail des Gorges de l'Auvézère** (30km - 900 D+) le 17 février ;
6. Le **marathon des forts du Périgord** (43 km – 1400 D+) le 17 mars ;
7. Le **Périgord Grand Trail** (l'**Ultra du Périgord** de 85 km et 2800 D+/ou le **Trail des Bastides** de 42 km et 1200 D+) le 11 mai ;
8. La **Sarladaise** (35km – 1100 D+) le 02 juin ;
9. La **BVB** (30km – 600 D+) le 02 juin ;

10. Les **buissonnières Cubjac trail** (47km – 1500 D+) le 23 juin ;
11. Le **maratrail des fontaines** (42 km – 900 D+) le 25 août ;
12. Le **trail de la vallée du Trieux** (37 km – 800 D+) 27 octobre ;
13. Le **Montagrier trail** (32 km – 1000 D+) le 03 novembre.

4/ Participation et classement

Tous les concurrents peuvent participer à ce challenge, licenciés ou non.

Tous les participants devront obligatoirement suivre le règlement interne de l'événement.

Tous les coureurs pourront être classés.

Pour être classé il suffit de participer à une seule épreuve. Toutefois, pour pouvoir participer au classement final du challenge il faudra :

- pour les hommes, **participer à au moins 4 épreuves** car seront pris en compte les **4 meilleurs classements** ;
- pour les féminines, **participer à au moins 3 épreuves** car seront pris en compte les **3 meilleurs classements**.

5/ Dotation des points

Place homme ou femme	Points	Place homme ou femme	Points	Place homme ou femme	Points	Place homme ou femme	Points
1	1000	15	855	29	785	43	715
2	950	16	850	30	780	44	710
3	930	17	845	31	775	45	705
4	920	18	840	32	770	46	700
5	910	19	835	33	765	47	695
6	900	20	830	34	760	48	690
7	895	21	825	35	755	49	685
8	890	22	820	36	750	50	680
9	885	23	815	37	745	51	675
10	880	24	810	38	740	52	670
11	875	25	805	39	735	53	665
12	870	26	800	40	730	54	660
13	865	27	795	41	725	55	655
14	860	28	790	42	720	56	650

Et ainsi de suite, de 5 en 5, jusqu'au 185ème de chaque catégorie.

Afin de motiver, promouvoir et récompenser les plus valeureux :

- Un bonus supplémentaire de **500 points** sera attribué à celui qui aura participé à 9 épreuves et plus ;
- Un bonus supplémentaire de **400 points** sera attribué à tout coureur qui aura participé à 8 épreuves ;
- Un bonus supplémentaire de **300 points** sera attribué à tout coureur qui aura participé à 7 épreuves ;
- Un bonus supplémentaire de **200 points** sera attribué à tout coureur qui aura participé à 6 épreuves ;
- Un bonus supplémentaire de **100 points** sera attribué à tout coureur qui aura participé à 5 courses.

6/ Récompenses

Seront récompensés les **5 premiers et 5 premières de chaque catégorie** au terme des 13 événements.

A l'issue des 4 courses comptabilisées et s'il y a des ex-aequo, les concurrents seront classés sur la meilleure marche du podium.

Une récompense sera attribuée à celui et celle qui auront participé à **un maximum de courses du challenge** et qui ne sera pas monté sur le podium.

BON TRAIL À TOUS !

Les coureurs du Périgord